

Motion relative à la valorisation du bois

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 16 octobre 2020 à Brenoux, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

VU, la difficulté de valorisation du bois

CONSIDERANT

- Que l'absence de valorisation de bois par trituration engendrera une sous exploitation de la forêt avec des risques sanitaires mais également des risques incendie,
- Que la trituration du bois est nécessaire à la filière bois,
- Qu'une fermeture du site de Tarascon serait une catastrophe économique, sociale et écologique et aurait des conséquences importantes pour la filière bois lozérienne et du Sud de la France,
- Que de nombreux emplois directs et indirects dépendent de la filière bois,

DEMANDE

- Que l'Etat accompagne la filière bois pour que la valorisation du bois par trituration soit rendue économiquement possible,
- Un engagement fort de l'Etat, au travers du Plan de relance, pour que la crise sanitaire du Scolyte ou tout autre évènement sanitaire ne déséquilibrent pas le marché du bois et ne fragilisent pas plus l'économie des entreprises forestières et la filière en général.

Délibérée à Brenoux, le 16 octobre 2020

La Présidente
Christine VALENTIN

